



**BANQUE  
LAURENTIENNE**

---

**COMMUNIQUÉ**

*Pour diffusion immédiate*

---

**NOUVELLE ÉMISSION DU BILLET À TERME DE LA BANQUE LAURENTIENNE  
DONT LE TAUX DE RENDEMENT EST DE 5,00 %, LA 5<sup>E</sup> ANNÉE**

**Montréal, 31 janvier 2006** – La Banque Laurentienne vient de procéder à une deuxième émission de son nouveau billet à terme, communément appelé « step up bond » qui est offert par l'entremise de ses succursales bancaires. Le billet à terme de la Banque Laurentienne offre un terme potentiel de 5 ans et, puisqu'il est rachetable annuellement par la Banque, les taux offerts sont largement supérieurs aux taux des certificats de placement garantis. Ainsi, pour l'émission du 30 janvier au 17 février, le taux de rendement moyen est de 4,50 % pour le terme de 5 ans. Le rendement offert est de 4,00 % la première année, de 4,25 % la 2<sup>e</sup> année, de 4,50 % la 3<sup>e</sup> année, de 4,75 % la 4<sup>e</sup> année et de 5,00 % la 5<sup>e</sup> année.

**À propos de la Banque Laurentienne**

Fondée en 1846, la Banque Laurentienne se situe au septième rang des banques à charte canadienne (Annexe I) avec un actif au bilan de plus de 16 milliards de dollars et des actifs administrés de 15 milliards de dollars. Elle répond à l'ensemble des besoins bancaires et financiers des particuliers, des petites et moyennes entreprises, et des conseillers financiers indépendants, grâce à une gamme complète de produits hautement concurrentiels et à un service personnalisé de qualité supérieure. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto. L'adresse de son site Internet est [www.banquelaurentienne.ca](http://www.banquelaurentienne.ca).

<sup>1</sup> À chaque date d'anniversaire seulement, la Banque pourra procéder au remboursement complet du capital et des intérêts courus. Le cas échéant, les intérêts de l'année précédente seront versés à la date d'anniversaire ainsi que le capital investi. Le Billet à terme ne constitue pas un dépôt assuré en vertu de la Loi sur la Société d'assurance-dépôt du Canada. Les taux d'intérêt peuvent varier pour chacune des émissions. Les taux affichés pour le Billet à terme sont ceux de l'émission du 30 janvier au 17 février 2006.

-30-

Pour renseignements :

Manon Stébenne  
Conseillère principale  
Affaires publiques et communications  
Bureau : (514) 284-4500, poste 8232  
[manon.stebenne@banquelaurentienne.ca](mailto:manon.stebenne@banquelaurentienne.ca)